

1. Débitrice: **Garage du Parc Morges SA**, 1110 **Morges**
2. *Concordat confirmé le:* 07.12.2004
3. *Remarques:* Par décision du 7 décembre 2004, communi-  
quée le 28 décembre 2004, la Présidente du Tribunal de  
l'arrondissement de la Côte a homologué le sursis concor-  
dataire par abandon d'actifs accordé à Garage du Parc Mor-  
ges SA, Morges, et désigné en qualité de liquidateur du  
concordat Patrice Lambelet, export-comptable diplômé, c/o  
BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne.  
La Présidente a en outre ratifié la désignation de MM. Jean-  
David Giroud et Alain Vufray en qualité de membres de la  
commission des créanciers.  
  
P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire  
1004 Lausanne 9  
  
(02677358)